



Commande de cuisine qui ne pourra être honorer financièrement

Par **Abcui**, le **17/09/2018 à 17:24**

Bonjour à tous, j'espère trouvé ici une réponse à ma question, voilà au mois de juillet nous avons passé commande pr une cuisine tt équipe chez un cuisiniste, total 13500 euros, nous versions un acompte de 2500 euros le jour mm, le mètreur passe à la maison nous montre les plans etc... et nous dit livraison fin octobre, jusque là tt va bien, gros coup dur financier qui arrive sans prévenir, nous n'avons plus les moyens, il nous reste 11000 euros à donner délai trop court pr remettre de côté, plus possible d'annuler (déjà en fabrication) et du coup une somme qui nous faudra avoir dans très peu de tps nous avons pensé à un crédit mais nous avons déjà atteint notre taux d'endettement, est il possible de passer par un huissier pour échelonner des paiements nous travaillons ts les deux nous pouvons nous l'offrir mais plus au comptant :(

Par **amajuris**, le **17/09/2018 à 17:42**

Bonjour, un huissier ne peut rien pour vous, il faut négocier avec le cuisiniste s'il accepte un paiement échelonné. Par contre le cuisiniste, lui peut faire appel à un huissier pour exiger d'être payé. Salutations

Par **Abcui**, le **17/09/2018 à 17:45**

Oui mon conjoint lui en a parlé mais sa réponse faites un crédit :/, dc en clair je veux mon

argent, merci à vous en tt cas pr cette réponse rapide, je verrais comment me sortir de ça, bien à vous

Par **Visiteur**, le **17/09/2018** à **22:03**

Bonsoir,
Vous évoquez un délai trop court pour "remettre de côté", c'est donc que vous disposez encore d'une capacité d'épargne ?
Souvent, les cuisinistes proposent des financements, en avez vous parlé avec lui ?